



# Comité de groupe extraordinaire du 8 juin 2012

Le 8 juin 2012, les membres du comité de groupe étaient réunis à leur demande en séance extraordinaire relative notamment aux problématiques économiques du groupe.

En préparatoire et de manière unanime, ils sont convenus d'aborder les problématiques suivantes :

1. La gouvernance du groupe
2. Les plans de départ volontaires
3. Les cessions d'activités dans le groupe et le recours des actionnaires minoritaires d'Icade
4. La situation financière du groupe au 31 mai 2012

La CGT demandera en outre (et sera rejointe dans sa demande par les autres organisations syndicales) la tenue à la rentrée d'un comité de groupe extraordinaire abordant exclusivement les impacts sociaux, entreprise par entreprise, de la stratégie du groupe.

## 1. Sur la gouvernance

Trois départs de présidents sont à noter :

- Le président Balligan dont le départ était prévu depuis longtemps
- Le président Baucherel dont la volonté de partir seulement en fin d'année après avoir passé les dossiers à son successeur est, selon la direction, digne et remarquable.
- Le président de Paris Val de Loire, M. Desnoue, dont le départ n'appelle aucun commentaire.

Pour la direction, le président Baucherel vient de passer une période délicate et préfère passer la main que d'affronter la mise en œuvre d'un nouveau projet.

A ces propos la CGT s'insurge, invitant M. Baucherel à tirer l'enseignement de ses actes et de ceux de son conseil d'administration et l'invite à rendre des comptes, comme toute direction l'exigerait de n'importe quel salarié.

Il va s'en dire, pour la CGT, que la période délicate dont parle la direction n'est pas terminée, tout au contraire.

La gouvernance du groupe fonctionne désormais, selon la direction, sur la base de relations de confiance entre la direction du groupe et les administrateurs, le renforcement de la vie institutionnelle prévalant à ces relations de confiance (9 présidents désormais pour 9 caisses régionales).

La Holding verra quant à elle son rôle renforcé, puisqu'elle passe d'un rôle purement passif à un rôle actif, avec notamment le contrôle du bon suivi de la feuille de route économique de l'ensemble des entreprises du périmètre combiné, au travers de sa PSO. Elle aura donc désormais vue et contrôle également sur le plan de marche des caisses régionales. A ce titre, les présidents étaient conviés à un séminaire....

Pour la CGT, il y a là un véritable risque social, puisque la holding va peser de tout son poids sur la gestion des caisses, et notamment sur la maîtrise de leurs frais généraux et l'atteinte partout d'un ratio combiné de 98%.

Or, et la CGT n'a pas manqué de le rappeler en séance, la main-mise de la holding sur les caisses régionales ne s'applique que dans les domaines qui conviennent à la direction générale. Car, en matière de souffrance au travail, cette dernière s'est retranchée derrière l'éternel "les caisses régionales sont de entreprises de plein exercice" sur lesquels nous ne pouvons intervenir.

La direction rappelle en outre qu'en matière de gouvernance, elle a vu ses pouvoirs limités, elle confirme que le code Afep/MEDEF (<http://www.code-afep-medef.com>) sera respecté en tous points, et qu'en conséquence, aucune réforme n'est à prévoir sur la gouvernance, enfin que des points réguliers de situation seront faits en conseil d'administration.

Enfin, M. Martel rappelle que l'ACP (l'autorité de contrôle prudentiel) avait mis en cause le président du Comité d'Audit qui, selon elle, n'aura pas assumé son rôle. Elle a mis le groupe en demeure de mettre en place un système de gouvernance qui lui permette de vérifier que tous les engagements pris sont respectés partout et par tous. Ainsi, chacune des entités du groupe devra améliorer sa rentabilité pour que le groupe restaure la sienne.

Le groupe a une rentabilité décalée en IA par rapport au marché. Il lui faut donc surveiller ses taux de frais généraux.

Sur le sujet des jetons de présence versés aux administrateurs, M. Martel rappelle qu'il relève du pouvoir exclusif du conseil d'administration. Il annonce cependant qu'une réduction de 10% au global des jetons de présence a été votée. Après les avoir augmenté de 14 % en 2011, cette diminution ne devrait pas trop leur être pénible. Ce ne sont pas moins de 2 million d'euros qui ont été ainsi versés en 2011 au conseil d'administration comme

l'indique le document de référence 2011 Groupama, page 59.

Bien que contractuelles, les indemnités de départ de Jean Azéma s'élevaient à 3 millions d'euros auxquelles s'ajoutent les 1,4 millions d'euros de rémunération pour l'année 2011. Pour ce qui concerne messieurs Martel et Colin, leurs statuts sont différents de celui de l'ancien directeur. Ils sont en fait mandataires sociaux et leurs contrats de travail sont suspendus. En cas de révocation, leurs contrats de travail seraient remis en vigueur, le temps de leurs licenciements, et leurs indemnités seraient alors basées sur le mode de calcul des indemnités servies aux salariés, pour la même cause.

A la question relative à sa participation au conseil d'administration de la Société Générale, M. Martel répond qu'il était nécessaire d'y participer pour que le titre garde la valeur d'actif stratégique. M. Martel n'entendait pas être membre de ce CA, mais la Société Générale a exigé que le poste soit tenu par le directeur général.

Sur la rentabilité, étant donné qu'il est impossible d'agir sur les produits financiers, compte tenu du contexte économique, il nous faut agir sur les marges techniques qui sont en amélioration sur ce début d'année et sur les frais généraux. **L'exercice consistera donc, notamment en une réduction notoire des frais généraux dans l'ensemble des entités du groupe.**

## Au niveau social

Sur l'information relative au départ de près de 200 salariés de Groupama banque en deux ans, la Direction répond qu'il s'agit là d'une fausse information. Mais que, en toute logique, Groupama banque ne pourra pas continuer à être déficitaire dans la durée.

M. Martel rappelle à ce titre l'objectif de ratio combiné à 98% pour toutes les entités du groupe.

## 2 - Plans de départs volontaires

M. Heyries confirme la mise en place d'un PSE sur Gan Assurances, PSE, qui selon lui, prendra la forme d'un plan de départs volontaires.

**D'autre part, il rappelle qu'il y a bien une logique globale de réduction des effectifs,**

**notamment en raison des modifications du périmètre du groupe.**

Il ne confirme pas cependant la mise en place d'un plan de départs volontaires sur GSA, et indique qu'il y a eu des ruptures conventionnelles.

La CGT rappelle qu'elle attend à ce titre les motifs des départs figurant au registre du personnel de GSA (soutenue par la CFDT). Elle rappelle en outre que, suite à un droit d'alerte économique sur l'UES, l'ensemble des départs pourrait être analysé et constituer un début de preuve de fraude au PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).

La CGT rappelle que là où les entreprises travaillent de concert, les organisations syndicales peuvent en faire tout autant, quel que soit le périmètre. Renvoyer les problématiques aux instances d'entreprise afin de limiter les risques d'un contre-pouvoir organisé est illusoire, notamment pour la CGT qui se fait forte de travailler partout avec un seul credo : la protection de l'emploi, et l'utilisation de tous les moyens à sa disposition pour y parvenir, fussent-ils juridiques.

M. Martel rappelle en sus qu'en ce qui concerne le plan d'économies, les entreprises du groupe sont au rendez-vous.

### 3 - Cessions d'activités

**Gan Eurocoutage** : le protocole définitif a été signé le 7 mai avec Allianz et concerne 634 salariés.

Seul le portefeuille IA a été vendu, les fonds propres restant à Groupama.

Cette cession a un impact positif de 5.4 % sur la marge de solvabilité du groupe. Il manque cependant 1.1 % de marge par rapport à ce qu'avait rapporté le prêt de 300 millions d'euros. (6,5 points de marge)

Ceci étant, selon M. Martel, il reste la branche transport à céder. (En fait, peu d'acquéreurs sur cette branche très impactée par les marchés financiers internationaux). La situation de Groupama transport s'avère beaucoup plus périlleuse que celle de Gan Eurocoutage.

Une clause de non concurrence figure dans le protocole signé avec Allianz mais celle-ci est limitée dans le temps.

Au niveau social, les salariés seront repris sous statut cible Allianz. Dans un premier temps, il y aura constitution d'une entité spécifique avec l'ensemble des salariés transférés. Aucun engagement particulier n'a été pris sur les postes qu'occuperont demain les salariés concernés, l'emploi semble garanti chez

Allianz jusqu'à fin 2015, mais rien ne paraît réellement acté.

Sur le transfert des 36 salariés de G2S et GSA chez Allianz, la CGT demande quel est l'intérêt de ces transferts et quels sont les fondements juridiques sur lesquels la direction s'appuie.

Sur l'intérêt, hormis celui de faire des gains sur la masse salariale : aucun. Sur le fondement juridique M. Heyries cite l'article L 1224-1 du Code du travail et la jurisprudence Heineken.

La direction se trouve très gêné que la CGT monte au créneau sur la fragilité de s'appuyer sur une jurisprudence européenne, sur l'aspect temporaire de l'affectation de certains salariés concernés sur des activités d'Eurocoutage, et, d'une manière générale, sur la faiblesse des preuves que la Direction ramène en la matière.

La direction affirme par ailleurs clairement que ces 36 salariés peuvent parfaitement changer d'affectation d'ici la date de clôture de la vente, date de transfert effectif vers Allianz, en début novembre 2012.

La CGT confirme qu'elle ne laissera pas faire aussi facilement, et qu'elle entend agir par tout moyen à sa convenance.

Pour ce qui est des salariés sous contrat Eurocoutage, la CGT, confirme sa position et réaffirme que l'encadrement social n'est pas à la hauteur. Aucune garantie ferme et définitive n'a été donnée par le repreneur quant aux métiers qu'exerceront les salariés, ni sur la pérennité de leurs emplois.

M. Martel rappelle en marge que les assurances collectives non vie (garantie sociale des mandataires sociaux) restent à Groupama, sans doute sur GGVIE.

## Autres actifs :

**Le Portugal** n'est pas une priorité à ce jour compte tenu de sa petite taille.

**L'Espagne** : M. Martel indique que rien n'est à craindre, par rapport à notre exposition là-bas (notre stock de dettes espagnole), sauf si le système bancaire s'effondre (quid de l'appel au secours récent des banques ibériques ?)

La vente de Groupama Seguros permettrait un gain de 9 à 10 points de marge de solvabilité pour le groupe, et un allègement certain de l'exposition du groupe sur les pays du sud.

**Pologne** : Pro-Ama : le groupe est en bonne voie de signature avec un grand groupe européen (Générali ?) mais ne fera pas de bénéfice sur cette cession.

**Private Equity** : Les opérations juridiques sont extrêmement longues, et lourdes, les opérations sont en cours et non finalisées.

**UK** : la cession avance mais s'avère difficile car cette filiale souffre beaucoup du rating (exposition aux marchés et impact de la notation). Il y a cependant urgence pour la direction...

**Asset Management** : Il y aurait eu, selon les organisations syndicales, cession de fonds gérés vers les entités crédits agricoles et transfert par la même occasion de 27 salariés sous disposition de l'article L1124-1 du Code du Travail.

La CGT exige l'information due au comité de groupe en la matière mais, la direction semble ne pas être au courant. (c'est sûr, 27 salariés, c'est quotité négligeable et demain, 100, 200,

1000 salariés oubliés ? Sans que personne sauf la CGT ne s'insurge ?)

M. Heyries se renseigne et tient informé le secrétaire de l'instance.

**Immobilier** : le 52 avenue des Champs Elysées acheté 40 millions d'euros en 1978 a été vendu plus de 500 millions d'euros. La vente sera effective au 30 juin. La somme recueillie servira à recapitaliser GGVIE en grande difficulté.

Selon M. Martel, il y a un intérêt à céder l'immobilier actuellement car le potentiel de hausse est à son maximum.

A ce jour, le groupe se sépare d'activités très sensibles au rating et qui semblent les plus fragiles.

Productivité et rentabilité sont les deux axes sur lesquelles la direction du groupe entend travailler pour sauvegarder l'indépendance du groupe.

Dans les mois à venir, la direction du groupe analysera la nécessité de se séparer ou pas du **Portugal** et de la **Turquie**. Ensuite, l'intention est de stabiliser la structure et d'agir pour que le groupe restaure ses fonds propres par lui-même.

Selon la direction, l'action en justice des actionnaires minoritaires d'Icade n'aura pas d'impact sur le groupe, et sur la plus-value enregistrée, puisque seule, la caisse des dépôts et consignations peut se voir désormais condamner.

## 4 - Situation économique et financière du groupe au 31 mai 2012

Le calcul de la solvabilité sera effectué au 30 juin prochain, période où seront publiés les comptes semestriels.

Selon la direction, l'activité se tient bien en assurances de dommages, la sinistralité en habitation est correcte, la marge en santé est en amélioration bien que l'activité plafonne.

La "décollecte" en assurance vie qui était très importante se ralentit et ne pénalisera pas le résultat 2012.

En banque, on constate une forte augmentation de l'activité sur les produits d'épargne bancaire. Le crédit consommation redémarre depuis début mai.

Plan de réduction des frais généraux : toutes les entités sont en ligne avec les plans de marche. Les règles de commissionnement des agents généraux Gan sont revues, car anciennes et trop basées sur le quantitatif au détriment du qualitatif.

En fin 2012, la valeur de GSA sera recalculée. De cette valeur sera tiré celle du titre. Il y aura forcément un impact sur les actifs stratégiques des caisses régionales, et, d'après l'expert nommé par le CCE, l'impact sera forcément négatif.

M. Martel indique en outre, qu'il compte peu sur une amélioration de la note de groupe, mais espère, en terme d'image, que celle-ci se maintiendra.

Quand toutes les entités sensibles à la notation auront été cédées, le groupe entend sortir du système de notation.

## Conclusion de la Direction Générale

Selon elle, le groupe semble pour l'instant en bonne voie car il a réussi ce qu'il fallait réussir.

Vente des immeubles à meilleures conditions qu'attendues.

Vendre les filiales impactées par la notation : presque entièrement réalisé.

Réduire l'exposition à la chute des valeurs des actions : pour les grands portefeuilles "sinistrés" (Société générale, Véolia...), pas de fenêtre de vente favorable, mais un désengagement sur le reste des portefeuilles. De 15% en fin 2011 à 10% enfin juin 2012, pour une cible de 8% en fin 2012.

Redresser les marges techniques : tendance positive en IARD, et en amélioration en vie.

Réduire les frais généraux : la trajectoire de réduction est respectée.

L'ajustement des effectifs au périmètre du

groupe et la baisse des effectifs globaux, répond à la logique de sauvegarde du plus grand nombre au détriment de quelques-uns.

Pour M. Martel, la vigilance reste la règle car rien n'est acquis. Le groupe reste extrêmement fragile.

Les organisations syndicales rappellent que tout cela se fait en ajoutant de la pression sur les salariés.

La CGT, quant à elle, réaffirme qu'elle ne lâchera rien sur les thématiques de sauvegarde des emplois et de la souffrance au travail. Elle indique par ailleurs qu'elle fera part en septembre de ses propositions relatives au plan d'action en six axes souhaité par la direction en matière de lutte sur la souffrance au travail.



## Conclusion CGT

Au sein d'une instance de plus en plus complexe où les problématiques économiques et sociales s'intensifient, la CGT s'affiche aujourd'hui comme étant le rempart le plus solide et le plus actif face aux stratégies patronales. Bien que n'étant pas majoritaire, la délégation CGT parvient à entraîner dans son sillage et sur ses revendications, partiellement ou totalement, l'ensemble des organisations syndicales siégeant dans l'instance. La Direction s'en est rendu compte et craint beaucoup nos interventions, autant qu'elle redoute notre capacité d'action.

Comme rappelé ci-dessus, rien n'est fini, tout au contraire. Nous pensons que la fin 2012 et l'année 2013, seront très difficiles sur le plan social, et ce dans toutes les entités du groupe.

Les effectifs baisseront, et les conditions de travail iront en se dégradant.

Nous tiendrons la barre, tant en matière d'actions collectives éventuelles qu'en matière juridiques où des actions en interne et éventuellement des procédures devront être mises en œuvre.

Nous agirons et relaierons l'information dans nos instances d'entreprise, tant au niveau local qu'au niveau national. Nous agirons partout en synergie avec les salariés et les autres organisations syndicales pour défendre l'emploi et les conditions de travail et garantir l'équité du traitement social dans toutes les entreprises Groupama.